



Cabinet du ministre délégué aux Transports,  
à la Mer et à la Pêche

Paris, le mardi 11 février 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Vers la mobilité 2.0 : Frédéric CUVILLIER lance des initiatives concrètes pour structurer la filière des transports intelligents**

Frédéric Cuvillier a organisé aujourd'hui une conférence nationale autour des transports intelligents. Cette journée a permis de stimuler les synergies publiques et privées pour assurer le développement de la filière, sous l'impulsion du Gouvernement. Elle a été l'occasion de découvrir la démonstration d'une vingtaine de véhicules intelligents sur piste et d'applications smartphone facilitant le transport des usagers et des marchandises.

Les transports intelligents sont des dispositifs innovants appliquant les nouvelles technologies aux transports. Les véhicules automatisés sans conducteurs, les voitures et les routes qui s'échangent des informations sur la sécurité ou les conditions de circulation, le covoiturage et l'autopartage, les applications smartphone d'aide à la mobilité sont autant de déclinaisons concrètes des transports intelligents. Ces dispositifs favorisent la sécurité routière, la qualité et le confort de l'utilisateur, l'accessibilité pour tous, le développement durable et les économies d'énergie. Ce sont des progrès pour les transports du quotidien. Filière d'excellence en France, les transports intelligents représentent un marché annuel de 4,5 milliards d'€ de chiffre d'affaires, 45 000 emplois directs dans le secteur privé et entre 500 et 1000 entreprises, principalement des PME.

Pour Frédéric Cuvillier « *la mobilité de demain commence dès aujourd'hui. Les transports intelligents, c'est déjà du concret!* ». Le ministre des transports a déclaré : « *pour soutenir cette filière d'excellence française, j'amorce aujourd'hui le retour de l'Etat dans les transports intelligents. Désormais, l'Etat sera tout à la fois stratège, facilitateur et financeur.* »

---

Contact presse :  
Service de presse:

01 40 81 77 57

[secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse-transport@developpement-durable.gouv.fr)

Il a annoncé quatre mesures concrètes pour assurer le développement des transports intelligents en France :

- **le déploiement expérimental de plus de 3000 véhicules communicants sur 2000 km de routes connectées** : la France lance la plus large expérimentation dans le cadre de l'appel à projets européen SCOOP@F. Il sera expérimenté sur 5 ou 6 sites pilotes, notamment en Ile-de-France, sur la rocade bordelaise et sur les routes départementales de l'Isère. Les routes et les véhicules communiqueront grâce à des bornes en bord de route et des récepteurs Wifi dans les véhicules, via les réseaux publics de téléphonie mobile. Les voitures envoient leur position, leur vitesse et peuvent signaler des obstacles (objets sur la chaussée, véhicule à contre-sens). Les routes informent les automobilistes via une tablette connectée fixée sur le tableau de bord (vitesse autorisée, chantiers en cours, accidents signalés). Ce projet mobilisera environ 20 millions d'€, notamment autour de partenaires publics (Etat et collectivités territoriales) et de constructeurs automobiles.
- **le lancement du débat national sur l'ouverture des données publiques (open data) dans le domaine des transports**, conformément à la feuille de route gouvernementale pour le numérique. **Les recommandations seront remises en octobre 2014. Rassemblant l'ensemble des parties prenantes du secteur, ce débat sera animé par Francis Jutand**, membre du conseil national du numérique.
- **le lancement de la construction d'un grand calculateur d'itinéraire national multimodal à partir de mars 2014** : sur une seule application smartphone, les usagers pourront organiser leurs trajets en consultant les horaires et la fréquentation en temps réel. L'Agence française pour l'information multimodale et la billettique (AFIMB) aura le soin de conduire ce projet et de trouver les solutions adaptées et réalistes avec les autorités publiques (Etat, GART, ARF) et les entreprises concernées (dont la SNCF), **avec pour objectif de mettre en application ce nouveau service en 2015.**
- **La mise en place de la « fabrique de la mobilité 2.0 » dès mars 2014**, un regroupement des acteurs du secteur afin de mettre en synergie les industriels, les acteurs publics et les organismes de recherche du secteur. Ensemble, ils auront notamment pour objectifs :
  - de prioriser les services pour lesquels des développements sont souhaitables ;
  - de définir les évolutions réglementaires nécessaires au développement de la filière ;
  - d'identifier les besoins de formation et de sensibilisation aux transports intelligents ;
  - d'établir les besoins d'observation statistique du marché français.

---

Contact presse :

Service de presse:

01 40 81 77 57

[secretariat.presse-transports@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat.presse-transports@developpement-durable.gouv.fr)